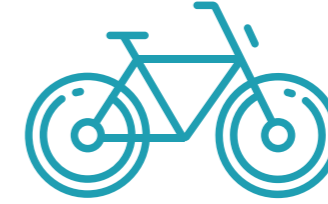


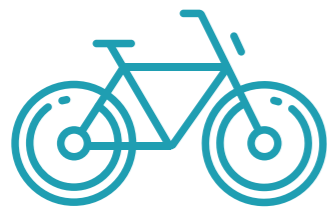
En 2050, les déplacements se feront majoritairement par des modes de transports collectifs



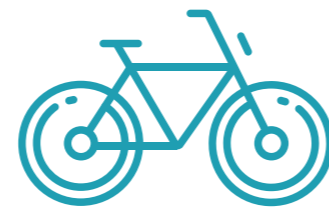
En 2050, les livraisons dans la métropole de Lyon devront nécessairement se faire par des modes de transport faiblement carbonés (vélo cargo, camionnette électrique, etc...)



En 2050, l'A43 sera seulement utilisée par des transports en commun, vélos et piétons



En 2050, les réseaux de transports en libre-service (Vélo'v, trottinettes électriques, etc.) seront la principale alternative de transport individuel



En 2050, tout le territoire de la Porte des Alpes sera une grande zone commerciale où l'on pourra seulement se déplacer à pied



En 2050, des navettes rapides assureront aux horaires de pointe la liaison directe entre la Porte des Alpes et les petits centres urbains dans un rayon de 15 kilomètres



En 2050, en raison du changement climatique, des vagues migratoires font doubler la population de la métropole de Lyon



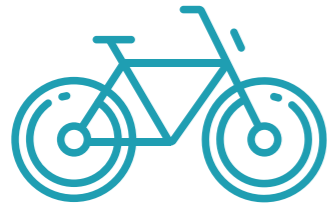
En 2050, la majeure partie de ce que nous consommons devra être produite dans un rayon de 50 kilomètres (distance Lyon - Saint-Étienne)



En 2050, j'habiterai et je travaillerai sur la Porte des Alpes



En 2050, les déplacements en voiture individuelle seront interdits dans la métropole de Lyon



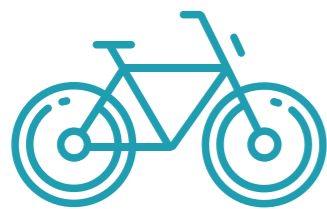
En 2050, de nouveaux systèmes permettent de garer son vélo ou sa trottinette de manière plus sécurisée



En 2050, la zone d'interdiction des voitures dans la métropole de Lyon commence à partir du Parc de Parilly (entre la Porte des Alpes et le centre-ville)



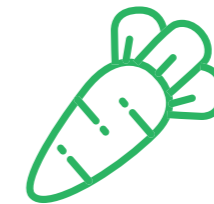
En 2050, le réaménagement de la voirie du territoire rend les déplacements en mode doux plus simples et sécurisés



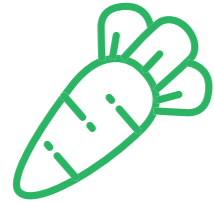
En 2050, les transports ferrés (type Réseau express) se sont développés et forment un réseau dense dans la métropole, desservant toute la Porte des Alpes



En 2050, la livraison à domicile est gratuite et se déploie partout : il n'y a plus besoin d'aller faire ses courses



En 2050, les bâtiments ne seront pas limités à un seul usage : ils devront contenir des logements, des espaces de travail et des potagers



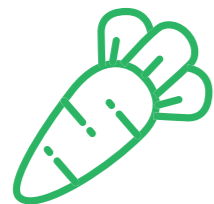
En 2050, le temps de travail est limité à 15 heures par semaine, mais tout le monde produit sa propre nourriture



En 2050, les zones périurbaines seront délaissées au profit des campagnes et des centres-villes



En 2050, les zones urbaines seront progressivement délaissées au profit des zones rurales



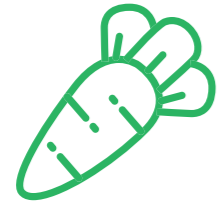
En 2050, il n'y a plus de commerces de proximité dans les centres-villes : de grands centres commerciaux, notamment sur la Porte des Alpes, fournissent l'ensemble de Lyon et de sa métropole.



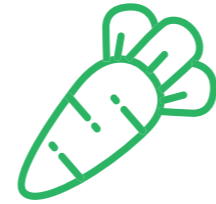
En 2050, les zones périurbaines accueillent de plus en plus d'habitants résidant dans des maisons individuelles



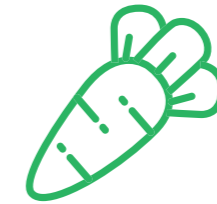
En 2050, la Porte des Alpes sera un territoire regroupant uniquement des habitations collectives



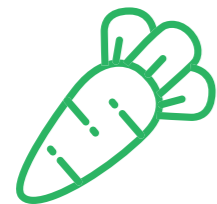
En 2050, les centres commerciaux n'existeront plus



En 2050, la Porte des Alpes sera un territoire autonome en tout point de vue (alimentaire, énergétique, emploi, services, etc...)



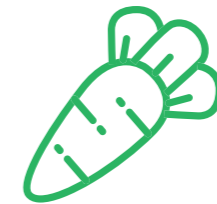
En 2050, les espaces agricoles présents sur la Porte des Alpes devront nourrir tout le territoire



En 2050, les sols naturels devront occuper 75% du territoire, contre 40% d'espaces non-bétonnés aujourd'hui



En 2050, les cantines d'entreprises seront alimentées par des jardins d'entreprise cultivés par les salariés sur leur temps de travail



En 2050, il n'y a plus d'élevage industriel, ce qui implique une baisse de sa production. La viande consommée sur la Porte des Alpes sera uniquement produite par des éleveurs locaux



En 2050, la Porte des Alpes sera un territoire regroupant uniquement des habitations individuelles



En 2050, la Porte des Alpes sera un territoire mettant en œuvre la mixité sociale



En 2050, il faut densifier les zones urbaines existantes : les maisons individuelles seront détruites pour construire des immeubles



En 2050, la Porte des Alpes sera transformée en grande forêt, avec une partie exploitable et une partie sauvage



En 2050, la destruction de bâtiments sera nécessaire pour installer des zones végétalisées en zone urbaine



En 2050, le temps passé sur votre lieu de travail sera limité à 2 jours par semaine